

# Conclusion d'accords d'entreprise : Venez vivre une expérience pratique !



## LE PROGRAMME

### 1. Pourquoi négocier un accord d'entreprise

- Une opportunité ouverte à toutes les entreprises-employeurs quel que soit le seuil des effectifs
- Conserver les bienfaits des nouvelles conventions collectives « ouvriers » de 2018, finalement annulées
- Déroger à la législation pour s'adapter à l'activité et au rythme de l'entreprise (temps de travail, heures supplémentaires, non cumul du temps de travail et des indemnités de déplacement, ...)

### 2. Les thèmes ouverts la négociation

- Articulation entre accords de branches et accords d'entreprise
- Les thèmes ouverts à la négociation en 2019

### 3. Le processus de validation

- Selon l'effectif de l'entreprise
- Selon la présence ou l'absence de représentants du personnel
- Comment organiser la consultation
- Comment négocier un accord d'entreprise : concessions/contreparties
- Quel formalisme ?

### 4. Comment rédiger un accord d'entreprise

Des trames pour des accords clé-en-main

Journée présentée par **Me Philippe LECOURT, avocat FIDAL en droit social**

**Mardi 19 novembre 2019 à la CAPEB & CNATP de l'Aube** (14 rue Amédée Bollée – 10600 Barberey St Sulpice).

# Conclusion d'accords d'entreprise :

## Venez vivre une expérience pratique !

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**Je souhaite m'inscrire à la journée du 19 novembre :**

**Tarif 150€ HT ou 180€ TTC**

**Chèque à l'ordre de FIDAL**

Raison sociale :

.....

Nom et Prénom du stagiaire :

.....

Statut du stagiaire :

Je suis gérant salarié

Je suis non salarié

Date de naissance : .....

Email : .....

**Je suis intéressée par cette journée mais je ne suis pas disponible le 19 novembre (la CAPEB & CNATP m'informera si une prochaine date est fixée par la suite)**

Raison sociale :

.....

Email :

.....